

**Assemblée communale ordinaire du 6 juin 2024, à 20h00,**  
**À la Maison des Œuvres, Lajoux**

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 17 du 10 mai 2024.**

**Ordre du jour :**

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2023
2. Discuter et approuver les comptes 2023 ; approuver les dépassements budgétaires
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité
4. Présentation du décompte de la nouvelle SNEP et consolidation en emprunt ferme du crédit de construction de Fr 2'290'000.00. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire
5. Nommer un membre à la Commission d'école primaire du Cercle scolaire de la Courtine
6. Divers

**Président** : Clovis Brahier  
**Secrétaire** : Céline Michel  
**Caissier** : Sylvain Hulmann  
**Scrutateurs (trices)** : Roland Miserez et Judith Fricke-Pallaoro  
**Nbre de participants** : 16

Le président ouvre la séance et salue l'assemblée de ce soir, notamment Madame Prêtre du Quotidien Jurassien, ainsi que le Conseil communal, la secrétaire et le caissier.

Deux scrutateurs sont nommés pour l'assemblée de ce soir. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour et demande si des modifications sont à apporter. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

**1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2023**

Le PV de l'assemblée du 20 décembre 2023 n'a fait l'objet d'aucune demande de compléments ou de rectifications dans le délai réglementaire avant l'assemblée. Le président demande s'il y a des demandes de modifications ce soir. Comme ce n'est pas le cas et selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 16 ayants droit présents.

**2. Discuter et approuver les comptes 2023 ; approuver les dépassements budgétaires**

Après quelques mots d'introduction, le Maire demande l'entrée en matière. Celle-ci n'étant pas contestée, il donne la parole au caissier pour la présentation des comptes.

Sylvain Hulmann, caissier communal, prend la parole et informe l'assemblée que l'exercice 2023 présente un résultat positif, en grande partie grâce aux impôts extraordinaires. Cependant, il précise qu'il y a deux inconvénients à ces impôts extraordinaires : d'une part, ils ne se produisent qu'une seule fois, et d'autre part, après deux ans, la péréquation financière vient contrebalancer ce résultat positif. Il ajoute ensuite que le Conseil communal a décidé d'attribuer plus de Fr. 370'000 à la réserve de politique budgétaire.

Il poursuit et présente le compte de résultat global avec un excédent de produit de Fr. 11'165,65.

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	3'558'207.92
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'827'153.91
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>268'945.99</b>
34	Charges financières	72'852.00
44	Revenus financiers	186'271.63
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>113'419.63</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>382'365.62</b>
38	Charges extraordinaires	371'205.37
48	Revenus extraordinaires	5.40
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-371'199.97</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>11'165.65</b>

Il aborde ensuite le compte des investissements et le compte de résultat du financement.

Il présente ensuite les comptes des financements spéciaux, en fournissant des explications sur l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau, la gestion des déchets, les chemins ruraux et le service d'incendie et de secours.

Il continue en détaillant les chiffres du compte de résultat par nature, en fournissant des explications sur les revenus et les charges.

REVENUS	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	2'334'085.49	-	1'754'600.00	-	1'886'970.12
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	735'045.57	-	693'800.00	-	717'610.71
43 Revenus divers	-	2'841.11	-	6'800.00	-	6'556.84
44 Revenus financiers	-	186'271.63	-	220'340.00	-	182'407.68
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	46'371.15	-	-	-	88'471.70
46 Revenus de transfert	-	708'810.59	-	684'700.00	-	807'699.24
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	5.40	-	-	-	1'887.10
<b>4 Total des revenus</b>	<b>-</b>	<b>4'013'430.94</b>	<b>-</b>	<b>3'360'240.00</b>	<b>-</b>	<b>3'691'603.39</b>

CHARGES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	521'343.35	-	504'940.00	-	544'459.32	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	880'760.37	-	797'860.00	-	844'612.26	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	343'843.12	-	194'070.00	-	282'477.60	-
34 Charges financières	72'852.00	-	74'740.00	-	67'634.10	-
35 Attributions aux financements spéciaux	6'587.00	-	9'200.00	-	4'699.00	-
36 Charges de transfert	1'805'674.08	-	1'792'650.00	-	1'891'180.97	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	371'205.37	-	-	-	2'270.00	-
<b>3 Total des charges</b>	<b>4'002'265.29</b>	<b>-</b>	<b>3'373'460.00</b>	<b>-</b>	<b>3'637'333.25</b>	<b>-</b>

Le caissier enchaîne avec les comptes de résultat classés par fonction. Après chaque rubrique, la discussion sera ouverte.

Après la présentation des comptes de résultat par fonction, il présente le bilan.

À la suite de la présentation du bilan, un citoyen pose une question d'ordre général. Il demande comment les communes sans taxe sur les chemins équilibrent leurs recettes et dépenses. Le caissier lui explique que le règlement sur les chemins est un service autofinancé comme les autres financements spéciaux. Ce service était auparavant intégré dans les coûts de la voirie, les communes sans taxe paient donc leurs chemins avec les recettes fiscales et les autres revenus.

Le citoyen indique que certaines communes ont déjà mandaté un bureau d'études pour présenter un projet global sur l'état des chemins. Il ajoute qu'à Lajoux, il faudra trouver un bureau pour s'en charger afin de pouvoir ensuite solliciter des subventions auprès du canton. Le Maire prend la parole et informe que le Conseil communal a mandaté RWB pour réaliser cette étude des chemins de Lajoux. L'étude est en cours.

Le citoyen parle ensuite de la dette par habitant qui est d'un peu plus de Fr. 7'000.- à Lajoux. Il précise que Lajoux est une des trois communes les plus endettées du Jura et que selon le rapport cela est critique. Il dit que la grande partie de la dette vient de la SNEP et précise que dans les autres communes, il y a une taxe de départ importante à régler ce qui n'est pas le cas à Lajoux. A Lajoux, un autre système est appliqué. Il demande au Conseil communal de faire une étude pour voir s'il faut continuer avec le système actuel de taxes ou s'il ne faut pas définir et fixer un montant plus important lors du raccordement. Il faudrait effectuer une comparaison des systèmes.

Le caissier lui explique que, selon le nouveau règlement, un fonds de maintien de la valeur est instauré. Chaque année, une partie de la provision allant jusqu'à 70 % de la valeur à neuf de toutes les installations liées à l'assainissement des eaux pour Lajoux sera versée. Ce fonds servira à financer la rénovation de la SNEP.

Le citoyen indique au Conseil communal qu'il faudra voir la réaction des habitants par rapport aux taxes. Il relève l'augmentation des taxes d'eau qui ont quasiment doublées, ainsi que la taxe de la SNEP qui a également augmentée. Il risque d'y avoir des réclamations des contribuables qui vont voir leurs taxes de fin d'année augmenter.

Le président demande ensuite si quelqu'un a d'autres questions. La parole n'étant plus sollicitée, le président met au vote les comptes et les investissements 2023. Au vote, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

### **3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.**

Le président cède la parole au conseiller en charge des travaux publics, Dominique Mauron pour l'entrée en matière.

Ce dernier donne pour information qu'à la suite des modifications de la loi cantonale et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, les communes doivent mettre en place un nouveau règlement sur la consommation d'électricité.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas contestée. Le président ouvre la discussion. Dominique Mauron explique que jusqu'à présent, BKW prélevait une redevance de 1.5 centime/kWh consommé sur la commune de Lajoux. Le montant, représentant environ Fr. 32'000.- par année, était versé au budget général de la commune. Avec la nouvelle réglementation, la redevance sera scindée en deux parties distinctes : la première partie de la redevance sera fixée par le Conseil communal et sera de maximum 0.7 centime/kWh, le produit de cette première partie sera également versé au budget général de la commune.

La deuxième partie de la redevance sera fixée par le Conseil communal et sera de maximum de 1 centime/kWh ; le produit de cette deuxième partie de la redevance sera versé au financement spécial communal à vocation énergétique. Dominique Mauron lit ensuite l'article 8 du nouveau règlement et donne une explication complémentaire à ce sujet.

Un citoyen demande si le montant investi dans l'éclairage public en LED a été payé comptant. Dominique Mauron lui répond par la négative et indique qu'il y a une dette. Le citoyen souhaite savoir si la dette peut être amortie avec les montants de la redevance. Dominique Mauron lui confirme que cela sera possible.

Un autre citoyen indique que les BKW contraignent les installateurs de panneaux solaires à mettre des installations qui freinent la consommation. Il souhaite savoir s'il est possible de demander à BKW d'enlever ce système afin que les propriétaires puissent bénéficier de la totalité de la production. Dominique Mauron lui indique qu'il n'a pas connaissance de cette démarche. Le citoyen confirme que la production se coupe durant certaines plages horaires de la journée. Une citoyenne intervient et dit qu'elle a également ce type de système. Elle explique ensuite que ce système est lié au contrat que les propriétaires concernés ont signé avec BKW. Elle propose que les propriétaires prennent contact avec BKW pour modifier et renégocier le contrat. Dominique Mauron confirme que c'est aux propriétaires de faire le nécessaire de leur côté.

La discussion est ouverte, celle-ci n'étant pas demandée, le président passe au vote. Au vote, le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité est accepté à la majorité évidente des citoyens présents, sans voix contraire.

#### **4. Présentation du décompte de la nouvelle SNEP et consolidation en emprunt ferme du crédit de construction de Fr 2'290'000.00. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.**

Le président cède la parole au Maire, Monsieur François Brahier-Jeckelmann pour l'entrée en matière.

Ce dernier relate les étapes par l'acceptation du crédit de Fr. 3'610'000.- en 2018 par l'assemblée jusqu'à aujourd'hui où l'assemblée doit accepter le décompte final de la SNEP.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas contestée. Le Maire passe ensuite la parole à Sylvain Hulmann, caissier communal.

Le caissier explique qu'il y a quatre principales dépenses : le chemin d'accès, la déshydratation et l'élimination des boues, la construction de la SNEP, et enfin le ruisseau du Miéry.

Le montant total des factures comptabilisées est de Fr. 3'259'945.- et donne la répartition des montants pour chaque secteur. Les subventions touchées par la commune s'élèvent à Fr. 972'000.-.

Plus en détail, il explique qu'entre 2009 et aujourd'hui, plusieurs crédits liés ont été approuvés par diverses assemblées communales pour ce projet. La charge communale représente Fr. 3'259'945.-. De ce montant, des subventions de Fr. 972'000.- ont été déduites, ce qui réduit la charge nette communale à Fr. 2'287'945.-.

Un citoyen prend la parole et dit que la somme de plus de Fr. 900'000.- des subventions est une bonne surprise. Le Maire explique que les subventions qui étaient prévues au départ étaient celles versées par le canton. Il indique que la commune a aussi entrepris des démarches afin d'en obtenir auprès d'associations telles que Patenschaft, Alpinfra la Loterie Romande, le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) et la ville d'Opfikon.

La discussion est ouverte, celle-ci n'étant plus demandée, le président passe au vote. Au vote, le décompte de la nouvelle SNEP et la consolidation en emprunt ferme du crédit de construction de Fr. 2'290'000.- sont acceptés à l'unanimité.

## **5. Nommer un membre à la Commission d'école primaire du Cercle scolaire de la Courtine.**

Le président cède la parole à Roberto Cortesi pour l'entrée en matière.

Il précise qu'il remplace Aurélie Juillerat qui n'a pas pu se libérer ce soir.

Il continue et informe l'assemblée de la démission de Monsieur Evan Mathez après quinze années au sein de la commission d'école primaire et lui adresse au nom de la Commission d'école primaire ses vifs remerciements pour son engagement tout au long de ces années.

Afin de le remplacer, la commission d'école propose Madame Valérie Gerber.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas contestée. La discussion de détail ayant eu lieu, le président propose de passer au vote, ce que l'assemblée accepte.

Au vote, la nomination de Madame Valérie Gerber est acceptée à l'unanimité.

## **6. Divers**

Le président des assemblées ouvre la discussion pour les divers.

Roberto Cortesi, responsable du dicastère de l'urbanisme donne quelques informations relatives à la révision du Plan d'aménagement local ainsi que sur la Conception et évolution du paysage et remercie au nom du Conseil communal les membres qui ont fait partie des deux commissions. Il précise que la présentation du Plan d'aménagement local aura lieu le 21 septembre prochain. Les détails seront communiqués ultérieurement.

Un citoyen prend la parole et indique qu'il devient dangereux de se promener sur les territoires de la commune à cause des vaches-mères.

Le Maire lui répond en lui indiquant que dans le temps, il y avait des troupeaux de vaches et génisses avec des veaux et des chevaux. Aujourd'hui à Lajoux il y plus de vaches-mères que de vaches laitières sur les pâturages. Il y a certains secteurs qui sont plus préoccupants que d'autres. Le sujet a été discuté lors d'une assemblée des pâturages. Il y a peut-être une solution qui serait de séparer les vaches-mères dans un pâturages pour qu'elles n'aient pas accès aux pâturages où il y a du passage mais cela n'est pas possible partout. Il informe aussi qu'en 2025, le bail des pâturages devra être refait. Il faudra prendre les zones cas par cas afin de voir s'il est possible de libérer les chemins.

Le citoyen prend la parole et constate que dans certains secteurs en particulier à Fornet-Dessus, certains permis de construire ont été délivrés mais ce n'est pas toujours ce qu'on attend. Il parle d'une mare créée à Fornet-Dessus qui n'est pas une mare. Il explique qu'il faudrait demander qu'une mare soit aménagée et pas la mare qui est en place actuellement. Il parle aussi des styles des dernières maisons construites à Fornet-Dessus qui sont toutes différentes. Il demande que le Conseil communal intervienne en matière de surveillance des permis de construire.

Le Maire lui répond que c'est effectivement le Conseil communal qui est le surveillant des permis de construire. Par rapport au cas concret de la mare décrit par le citoyen il indique que les permis sont publiés selon les plans fournis et précise que si le Conseil communal s'était rendu compte de l'emplacement très proche du chemin, il serait directement aller discuter avec les propriétaires du terrain. Il souligne que ce projet a été subventionné par Pronatura et c'est dommage que la mare soit finalement si proche du chemin.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres remarques ou questions. La parole n'est pas demandée.

Le Maire prend la parole pour communiquer quelques informations. Il revient sur la présentation de la révision du Plan d'aménagement local et indique que c'est un travail astreignant pour un résultat qui sera finalement très mitigé.

Il donne des nouvelles concernant la crèche et informe qu'une commission a été formée avec le Conseil communal des Genevez. La structure se situera aux Genevez. En compensation, le Conseil communal étudie avec la Fondation la Courtine, Les Genevez et Saulcy l'ouverture d'un Centre de jour à Lajoux.

Il parle ensuite de La Poste par suite des informations de fermetures de guichets postaux dans le pays. Le Conseil communal fera son possible pour maintenir le guichet dans le village.

Il revient sur le sujet du magasin du village et donne plusieurs informations.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée, il est 21h22.

**Le Président :**

*Clovis Brahier*

**La secrétaire communale :**

*Céline Michel*